



Mon propriétaire veut me retirer le dernier loyer de la caution

Par **polompompom**, le 11/09/2010 à 19:38

Bonjour, net merci par avance de votre aide. En décembre dernier j'ai dû me trouver un appartement extrêmement rapidement au risque de me retrouver à la rue et le seul proprio à bien vouloir me loger était un escroc fini, sauf que en décembre il fait froid donc... rien n'a fait payé trois mois de caution, (alors qu'il n'avait droit qu'à un mois) et maintenant que j'ai quitté son appartement je lui ai demandé qu'il me délivre une quittance pour lui payer le dernier loyer au prorata temporis chose qu'il n'a jamais voulu faire car voulait déduire de ma caution, je lui ai dit que c'était hors de question et hors la loi, depuis il fait le mort, je sais que c'est interdit, de déduire le dernier loyer de la caution qqn connaît-il la loi relative à cela? D'autre part puis-je lui mettre la pression sur le fait qu'il est complètement hors la loi en m'ayant demandé trois mois (cela figure sur le bail)? D'autre part doit-il me délivrer une attestation type stipulant que je ne lui dois plus rien? Les deux mois arrivent bientôt à échéance... merci infiniment de votre aide, cordialement

Par **benhamron**, le 11/09/2010 à 20:12

Si vous avez respecté votre préavis, il doit vous rembourser votre dépôt de garantie après avoir fait l'état des lieux. Il doit vous délivrer des quittances, celles-ci seront la preuve que vous avez payé vos loyers. La loi du 6 juillet 1989 régit les rapports entre bailleur et locataire. Cordialement

Par **polompompom**, le **11/09/2010** à **20:44**

merci beaucoup de votre réponse, tres bonne soirée cordialement